



# Procès-Verbal

## des délibérations du Conseil Municipal

-----

### Séance du mardi 06 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du trente mars deux mil vingt-et-un.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus :**  
19

**Conseillers en fonction :**  
19

**Conseillers présents :**  
13

**Conseillers absents :**  
6

**Présents :** Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Mesdames Nadia BRUNN, Peggy DOPPLER, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Arlette LUTTENBACHER, Virginie QUIRIN, Messieurs Jean-Jacques SITTER, Roger SPERISSEN, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Messieurs Aurélien FLUHR, Daniel MOSER (**procuration à Madame Nadine SPETZ**), Olivier SARDINI (**procuration à Madame Doris JAEGGY**), Franck SCHUBERT, Madame Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

**Absente non excusée :** Madame Cécile STEMPEL, conseillère municipale.

Présents : 13  
Pouvoirs : 2  
Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date 15 mars 2021
4. Budget principal : approbation et vote du compte administratif 2020
5. Budget principal : approbation et vote du compte de gestion 2020
6. Budget principal : affectation de résultats
7. Budget principal : fixation et vote des taux d'imposition pour l'année 2021
8. Budget principal : approbation et vote du budget primitif 2021
9. Fixation d'un tarif de location d'un bâtiment communal à un particulier dans le cadre du développement d'une activité économique
10. Signature d'un contrat de prêt à usage
11. Urbanisme : constitution de servitudes de passages dans le cadre de la vente d'un terrain chemin du Stuckelrain
12. Finances : demandes de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021
13. Divers et communication
  - a) Calendrier des prochaines séances du conseil municipal

NS/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h15.

-En raison du couvre-feu actuellement en vigueur, Madame le Maire demande que le conseil municipal se réunisse à huis clos. Après accord unanime des membres présents et représentés, le huis clos est validé.

-Le point n° 10 « signature d'un contrat de prêt à usage » doit être retiré du présent ordre du jour. Le conseil municipal, après accord unanime, valide le retrait de ce point.

## N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Virginie QUIRIN, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

## N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

### Délégation 4° - marchés publics

-Le 11 mars 2021 : signature d'un devis relatif à la vérification réglementaire périodique de l'aire de jeux et du terrain multisports – entreprise APAVE à Mulhouse : 250 euros HT, 300 euros TTC

-Le 16 mars 2021 :

- Signature d'un devis relatif au nettoyage des vitres de la mairie, de l'école et du foyer communal – entreprise REGIONETTOYAGE à Mulhouse : 844 euros HT, 1 012.80 euros ;
- Signature d'un devis relatif aux travaux de remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau froide suite à une fuite à l'école – entreprise FRANCIS BURGUNDER à Kruth : 1 332 euros HT, 1 598.40 euros TTC

-Le 17 mars 2021 : signature d'un devis relatif à des travaux de reliure et de restauration de registres – entreprise SAREL à Brunstatt : 1 199 euros HT, 1 438.80 euros TTC.

Ce prix comprend la restauration de deux registres de naissance et la reliure d'un registre des délibérations du conseil municipal.

-Le 25 mars 2021 : signature d'un devis relatif à la formation du personnel (module incendie et initiation secourisme) – entreprise DUBERNARD à Mulhouse : 954.15 euros HT, 1 144.98 euros TTC.

## N° 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

*DELIB N°2021/25*

## N° 4. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Au titre de l'année 2020, les résultats du compte administratif principal sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
	923 151.96 euros	1 163 747.16 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
	841 641.39 euros	528 584.56 euros

Dans l'ensemble, le « réalisé » 2020 a connu les variations suivantes :

- baisse de 4.87 % des dépenses de fonctionnement ;
- baisse de 5.71% des recettes de fonctionnement ;
- baisse de 13.51% des dépenses d'investissement ;
- hausse de 44.26% des recettes d'investissement.

Ces éléments ont été présentés lors de la commission réunie en date du 04 mars dernier.

Madame le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020, qui se récapitule comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-255 601.46	0.00	-313 056.83	-568 658.29
Fonctionnement	1 161 798.64	255 601.46	240 595.20	1 146 792.38
<b>TOTAL BP</b>	<b>906 197.18</b>	<b>255 601.46</b>	<b>-72 461.63</b>	<b>578 134.09</b>

Section de fonctionnement                      Excédent de clôture de 240 595.20 euros  
Section d'investissement                      Déficit de clôture de 313 056.83 euros

Soit **un déficit global de 72 461.63 euros**, correspondant au résultat de l'exercice 2020 du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Nadine SPETZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- APPROUVE, VOTE ET ARRETE**, à l'unanimité des membres présents et représentés les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2020 et résumés ci-dessus.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

DELIB N°2021/26

#### **N° 5. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Madame le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2020 présenté par Madame la Trésorière de Saint-Amarin, parallèlement au compte administratif de la commune et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement                      Excédent de clôture de 240 595.20 euros  
Section d'investissement                      Déficit de clôture de 313 056.83 euros

Soit **un déficit global de 72 461.63 euros**, correspondant au résultat de l'exercice 2020 du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

- Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées,
- Considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque,

DELIBERE :

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. **DECLARE** à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIB N°2021/27

**N° 6. BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DE RESULTATS**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020	240 595.20 euros
Excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2019	906 197.18 euros
<b>Excédent de fonctionnement global 2020</b>	<b>1 146 792.38 euros</b>

Déficit d'investissement de l'exercice 2020	313 056.83 euros
Déficit d'investissement de l'exercice 2019	255 601.46 euros
<b>Déficit d'investissement global 2020</b>	<b>568 658.29 euros</b>

<b>Soit un excédent global de clôture 2020</b>	<b>578 134.09 euros</b>
--	-------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

**-DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Affectation au compte 1068	568 658.29 euros
Affectation au compte 002	578 134.09 euros
Affectation au compte 001	568 658.29 euros

DELIB N°2021/28

**N° 7. BUDGET PRINCIPAL : FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021**

Selon l'article 1636 *sexies* du Code Général des Impôts, les taux votés doivent faire l'objet d'une délibération spécifique et distincte du vote du budget, même s'ils restent inchangés par rapport à l'année précédente.

L'état 2021 des taux d'imposition des taxes directes locales (aussi appelé « état 1259 ») a été notifié à la commune le 18 mars dernier.

Les éléments 2021 sont fortement impactés par deux réformes :

-la plus importante est la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales dès 2021.

Cela engendre deux conséquences :

- Pour compenser cette perte, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale sera affectée aux communes ;
- Comme la TFPB ne correspond pas exactement à la perte de TH des communes, un dispositif d'équilibrage a été mis en place par le biais d'un coefficient correcteur (CC) calculé par la DGFIP. Pour la commune de Fellingring, un versement de 15 575 euros sera effectué au titre du CC.

Les communes conservent tout de même le produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...).

-la seconde réforme concerne les impôts de production avec la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

Comme en 2020, les communes n'ont pas à voter de taux 2021 pour la taxe d'habitation.

Pour rappel, en 2020, les taux suivants ont été votés par le conseil municipal : 14.94% pour la TFPB et 60.28% pour la TFPNB. Le taux de la TH, qui s'appliquera pour les résidences autres que principales, reste celui voté par le conseil municipal en 2019 soit 13.71%.

De plus, à compter de cette année, le taux départemental de la TFPB (13.17%) se rajoute à celui de la commune (14.94%) soit un taux total de 28.11%.

Les bases prévisionnelles connues à ce jour sont les suivantes :

- Taxe Foncière pour les propriétés Bâties (TFPB) : 1 817 000 euros ;
- Taxe Foncière pour les propriétés Non Bâties (TFPNB) : 92 100 euros.

Les produits attendus pour 2021 sont les suivants :

- TFPB :  $1\,817\,000 \times 28.11\% = 510\,759$  euros ;
- TFPNB :  $92\,100 \times 60.28\% = 55\,518$  euros ;
- TOTAL : 566 277 euros

**Vu** l'article 1636 *sexies* du Code Général des Impôts ;

**Vu** la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-VOTE** les taux d'imposition 2021 comme suit :

TAXES	TAUX VOTES 2020	TAUX VOTES 2021
FONCIER BATI	14.94 %	28.11% dont : Taux communal : 14.94% Taux départemental : 13.17%
FONCIER NON BATI	60.28 %	60.28 %

<b>N° 8. BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021</b>
---

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'année 2021.

Le budget primitif principal pour l'année 2021 s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>
	1 694 965.09 euros	1 694 965.09 euros <i>Dont 578 134.09 euros d'excédent cumulé reporté</i>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>RECETTES TOTALES</b>
	1 093 158.29 euros <i>Dont 568 658.29 euros de déficit cumulé reporté</i>	1 093 158.29 euros

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de **2 788 123.38 euros**. Pour information, cela représente une baisse globale de 662 349.66 euros par rapport au budget primitif prévisionnel voté en 2020 dont :

- Une baisse de 362 322.03 euros en section de fonctionnement ;
- Une baisse de 300 027.63 euros en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :  
-**APPROUVE** le projet de budget primitif principal 2021.

<b>N° 9. FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION D'UN BATIMENT COMMUNAL A UN PARTICULIER DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE</b>
---

Ce point a été évoqué à l'occasion de plusieurs séances du conseil municipal. Pour rappel, l'idée initiale était que la commune mette à disposition, dans un premier temps, à titre gratuit le bâtiment situé 61 Grand'Rue (juste à côté de la Poste) à Monsieur Régis ALTER et ce jusqu'en mai 2021, puisqu'un bail rural doit être signé une fois le statut de jeune agriculteur acquis. Cependant, suite aux remarques des services de l'Etat, la mise à disposition gratuite n'est pas possible pour la commune. Monsieur ALTER devra dès lors verser un loyer à la commune, avec possibilité de réduire ce dernier à hauteur de 75%, et ce avant d'être jeune agriculteur.

La commune a reçu deux estimations immobilières pour une surface exploitable de 163.20m<sup>2</sup> :

- + Guy HOQUET : 652.80 euros ;
- + TOP IMMO : entre 300 et 350 euros.

Il convient désormais de fixer un tarif de location. Cependant, après vérification, le conseil municipal a donné délégation au Maire en la matière (*délégation n°5 : décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans*). Seule une décision du Maire sera donc légale. Au vu de l'importance du projet, l'avis du conseil municipal est néanmoins demandé.

Madame Cosmina HOFFER indique que la communauté de communes loue actuellement ses biens situés dans le Parc de Wesserling à 2 euros le mètre carré ; il serait donc intéressant de rester dans cette limite.

Monsieur Erick FISCHER estime qu'au vu de l'état actuel du bien, la commune devrait fixer un prix inférieur à celui pratiqué par la communauté de communes car cette dernière loue des biens rénovés et chauffés.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD indique que le prix de location fixé ce jour sera pris comme référence pour l'établissement du bail rural quand Monsieur ALTER obtiendra le statut de jeune agriculteur. Il rappelle également que le prix du loyer servira à couvrir les investissements réalisés par la commune ; le premier investissement à faire sera le branchement au réseau d'assainissement.

Le terrain situé à l'arrière du bâtiment (terrain communal) sera également intégré dans le prix du loyer. Le terrain actuel est cependant soumis à des règles de construction strictes liées au PLUi. Tant que ce terrain sera constructible, il ne sera pas possible de le soumettre à un bail rural. La communauté de communes propose donc à la commune de faire un courrier en précisant que cette dernière ne souhaite plus que ce terrain soit constructible. Lors de la prochaine révision du PLUi, le terrain sera considéré comme agricole et non plus comme constructible.

Monsieur Erick FISCHER demande s'il n'est pas plus simple de réaliser un bornage de la zone. Monsieur Frédéric GRUNENWALD précise que c'est tout à fait possible et cela permettra à la commune de mettre le terrain en location. Cependant, cette solution n'apportera pas suffisamment de garanties à Monsieur ALTER quand celui-ci s'installera en tant que jeune agriculteur.

Madame Cosmina HOFFER estime que ce changement de régime du terrain représente un risque éventuel à long terme. En effet si le projet de Monsieur ALTER ne se réalise pas ou rencontre des difficultés, la nature du terrain ne pourra plus être modifiée et il n'y aura alors plus de terrain constructible dans cette zone du village. Elle demande également quelle est la différence entre un bail de location classique et un bail rural. Monsieur Claude SCHOFFEL répond que le bail rural ne peut être conclu que pour une activité à portée agricole. De plus, le bail rural est soumis à des indices spécifiques et précis mis à jour annuellement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-SOUHAITE** fixer un tarif de location mensuel de 325 euros dans le cadre du futur bail rural conclu avec Monsieur Régis ALTER portant sur le bâtiment communal situé 61 Grand'Rue, 68470 FELLERING ;  
**-PRECISE** qu'un rabais de 75% sera appliqué à ce loyer de 325 euros dans le cadre du bail de location provisoire qui sera conclu avant la conclusion du bail rural.

DELIB N°2021/30

<b>N° 10. URBANISME : CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE SUITE A LA VENTE D'UN TERRAIN CHEMIN DU STUCKELRAIN</b>
---

Le 09 septembre 2020, le conseil municipal a fixé le prix de vente d'un terrain d'une surface de 10 ares situé chemin du Stuckelrain à hauteur de 68 000 euros.

Le 10 décembre 2020, une délibération a été prise afin d'intégrer une partie de la parcelle attenante à ce terrain, d'une surface de 136 m<sup>2</sup>, dans le domaine public communal.

A ce jour, la procédure de vente est en cours et l'acte notarié devrait être signé prochainement.

Cependant, Maître HERTFELDER, notaire chargé de la présente vente, a indiqué qu'il y avait lieu de constituer une servitude de passage à pied et au moyen de tous véhicules ainsi qu'une servitude de passage de canalisations pour viabiliser le terrain. Le projet de délibération a été validé par Maître HERTFELDER.

**Vu** l'exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme,  
**Vu** la délibération n° 2020/57 fixant le prix du terrain situé sur la parcelle nouvellement cadastrée n° 391/84, section 11 (PV d'arpentage n° 857),  
**Vu** la sollicitation de l'office notarial de Maître HERTFELDER en charge de la vente du terrain cité ci-dessus,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage à pied et au moyen de tous véhicules ainsi qu'une servitude de passage de canalisations pour viabiliser le terrain, sur la parcelle communale nouvellement cadastrée n° 393/84 ;

**-AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document correspondant au présent dossier.

DELIB N°2021/31

<b>N° 11.FINANCES : DEMANDES DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021</b>
--

Deux demandes de subventions ont été dernièrement réceptionnées :

- ✚ La première de l'Union Sportive Thann Athlétisme dans le cadre de l'organisation des « Courses du Lac de Kruth-Wildenstein » prévues le samedi 05 juin 2021 ;
- ✚ La seconde de l'association SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents) dont le siège est à Colmar. Cette association intervient dans tout le département (directement auprès des collèges, lycées et dans des points d'accueil) auprès des jeunes en situation de mal être et de crise suicidaire. Entre 800 et 900 jeunes sont concernés.

Concernant la seconde demande de subvention, Madame Peggy DOPPLER estime que ce type d'association est très important d'autant plus que la situation actuelle due au confinement pèse de plus en plus sur les jeunes, davantage touchés par les tentatives de suicide.

Madame Cosmina HOFFER se demande s'il ne serait pas possible de solliciter cette association afin qu'elle puisse aborder la problématique du suicide chez les jeunes directement sur la commune de Fellingring. Une communication pourrait également être faite dans le prochain feuillet d'information à l'attention des habitants. Madame Doris JAEGGY, adjointe au Maire en charge de la rédaction du feuillet en prend bonne note.

Le conseil municipal propose d'attribuer une subvention à condition que l'association assure prochainement une permanence sur la commune ou du moins sur le territoire de la communauté de communes. Monsieur Erick FISCHER rappelle néanmoins que l'intérêt principal reste de faire connaître ce type d'association.

Suite à plusieurs questions, Madame Doris JAEGGY indique que quand des personnes ont des difficultés liées à cette problématique, la commune les oriente directement vers l'Espace Solidarité situé à Saint-Amarin.

**Après exposé** du Maire,

**Vu** les demandes déposées les 11 et 16 mars 2021 par l'Union Sportive Thann Athlétisme et l'association SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents),

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-ACCORDE** au titre de l'année 2021 :

- ✚ une subvention de 150 euros en faveur de l'Union Sportive Thann Athlétisme ;
- ✚ une subvention de 100 euros en faveur de l'association SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents) ;

**-PRECISE** que le montant est prévu au budget 2021, article 6574.



## N° 12. DIVERS ET COMMUNICATION

### Rapports du Maire et des Adjoints :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

-Lors du comité consultatif Environnement et Développement Durable de la communauté de communes qui s'est déroulé le 04 mars 2021, il a été proposé de désigner dans chaque commune un élu référent pour repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique dans leurs premières démarches pour faire subventionner leurs travaux. A ce jour, la commune de Fellingering n'a pas encore désigné ce représentant. Madame Cosmina HOFFER propose de devenir la référente de la commune en la matière. L'information sera communiquée à la communauté de communes.

Madame le Maire propose de fixer le calendrier des séances du Conseil Municipal de mai à juillet 2021 de la manière suivante :

Jeudi 06 mai 2021	19 heures 30
Vendredi 11 juin 2021	20 heures
Mardi 06 juillet 2021	20 heures

-Un conseil d'école s'est tenu de manière dématérialisée le 22 mars. Pour l'année 2021/2022, le nombre d'élèves devrait rester stable (entre 88 et 91 enfants selon les chiffres prévisionnels contre 89 enfants actuellement). Madame Virginie QUIRIN demande où en est le projet de regrouper les écoles du secteur, point qui a été abordé lors de la séance du 18 février 2021. Madame le Maire indique que ce projet n'a plus été évoqué par l'inspecteur de l'académie.

-Concernant l'installation de la Maison des Assistants Maternels (MAM), le projet est désormais porté par la communauté de communes qui a la compétence dans le domaine de la petite enfance. La MAM sera toujours installée au rez-de-chaussée du Presbytère de la commune mais plusieurs éléments restent à préciser, notamment ceux qui concernent la future gestion du bâtiment. En revanche, au vu des délais d'autorisation et de réalisation des travaux, l'ouverture ne pourra pas avoir lieu en septembre prochain. Madame Doris JAEGGY indique qu'il y a déjà 20 enfants inscrits, ce qui prouve qu'il y a un réel besoin dans la vallée.

 Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :

-Il est proposé aux membres du conseil municipal d'organiser une sortie forêt le lundi 19 avril prochain à partir de 18h. Monsieur Claude SCHOEFFEL confirmera la date par mail dès qu'il aura la validation de Monsieur Didier GINOT, technicien ONF.

-Une réunion s'est tenue le 19 mars dernier à la mairie sur la problématique de la chasse et de la pose de clôtures dans les lots n° 2 et 3. Les représentants de la chasse, du Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers et les agriculteurs du secteur étaient conviés.

-Une réunion s'est déroulée le 18 mars dernier avec les membres de la communauté de communes et de la SNCF au sujet du futur aménagement du parking de la piscine intercommunale.

-Un panneau interdisant l'accès aux véhicules motorisés a été installé au bout du chemin de la Leh.

-Un courrier de la commune a été envoyé au Club Vosgien – association Mulhouse et Crêtes le 19 mars demandant de déplacer le sentier qui permet de monter du village vers le Rammersbach en direction du chemin de la Leh.

 Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :

-Elle indique que toutes les personnes sinistrées suite à l'incendie qui s'est produit le 02 mars dernier rue du Général de Gaulle ont été relogées.

-Malgré les dernières directives présidentielles du 31 mars dernier, la journée citoyenne prévue le samedi 24 avril prochain peut se maintenir dans les règles sanitaires en vigueur : les groupes de travail ne dépasseront pas 6 personnes, le port du masque sera obligatoire et le repas de midi ne sera pas organisé. Les conseillers municipaux sont priés d'envoyer leur bordereau d'inscription au secrétariat de la mairie d'ici le vendredi 09 avril. L'atelier souhaité doit également être précisé afin de faciliter l'organisation de la matinée.

-Elle rappelle qu'une réunion relative à l'organisation de la fête annuelle est prévue le jeudi 08 avril prochain à 20h dans la salle du conseil municipal. Tous les conseillers qui le souhaitent peuvent y assister.

-Les élections départementales et régionales sont maintenues les 13 et 20 juin prochains. Aucun report n'a été annoncé, pour le moment, par le gouvernement. Madame Doris JAEGGY signale qu'il est important que les conseillers soient présents d'autant plus que les deux scrutins sont prévus en même temps cette année. Pour le moment, la Préfecture n'a pas encore communiqué de circulaire officielle sur le sujet.

-Afin de faciliter l'organisation des futures réunions (conseil municipal et commissions), les conseillers sont priés de répondre pour signaler leur présence ou leur absence. Les convocations seront systématiquement envoyées depuis l'adresse générale du secrétariat [mairie@fellingring.com](mailto:mairie@fellingring.com). Les conseillers devront répondre à cette adresse et pourront également adresser une copie à la secrétaire générale et/ou à Madame le Maire.

✚ Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :

Les dernières opérations en matière d'urbanisme sont les suivantes :

-1 permis de construire a été réceptionné le 30/03/2021 concernant un rehaussement de toiture d'une maison existante.

-3 déclarations préalables ont été réceptionnées pour :

- ✚ L'aménagement d'une terrasse couverte, le 16/03/2021 ;
- ✚ La rénovation d'une toiture et de la mise en place d'un bac acier, le 24/03/2021 ;
- ✚ L'installation de panneaux photovoltaïques, le 31/03/2021.

-3 DIA ont été réceptionnées concernant :

- ✚ La parcelle 239/48, section 02 ;
- ✚ La parcelle 293/221, section 7 ;
- ✚ La parcelle 358/144, section 3.

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

-L'appel à candidature pour l'embauche d'un poste d'adjoint technique s'est terminé le 05 avril. 13 candidatures ont été réceptionnées mais la décision n'a pas encore été prise.

-Le 23 mars, une réunion s'est tenue entre la commune et le service routier de la CEA. Messieurs WEISS et STUDLER ont apporté un appui technique au sujet des routes départementales traversant la commune à savoir la Grand'Rue, la rue de Husseren et la rue de la Gare. En effet, la question de la réfection de la chaussée se pose et il sera nécessaire de poser un nouveau tapis sur toute cette zone. Pour information, 5 700 véhicules tous confondus circulent quotidiennement sur la route départementale principale. La réfection même de la chaussée sera prise en charge par la CEA. En revanche, la signalétique et le marquage au sol resteront à la charge de la commune. Il faudra

éventuellement envisager de déplacer certains passages piétons. Les travaux seront réalisés d'ici cet été.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD indique qu'une réflexion devra être menée sur l'aménagement des zones suivantes :

- ✚ Sécurisation de la sortie du village en direction d'Oderen, au niveau du cimetière : cette voie de circulation n'était initialement pas prévue pour supporter autant de passages de véhicules, d'où l'usure prématurée de la chaussée. Il conviendra de réfléchir à un moyen de ralentissement. L'option du plateau avec rétrécissement de la chaussée est à privilégier d'autant plus que les feux dits « comportementaux » asservis à la vitesse ne sont pas autorisés à ce jour ;
- ✚ Aménagement de la rue de Husseren (suivi déclassement de la CEA) ;
- ✚ Amélioration de la circulation rue de la Gare (après déclassement de la CEA).

Il est proposé aux membres du conseil municipal concernés d'organiser, le 21 avril ou le 27 avril prochain, une commission afin d'évoquer la problématique de la rue d'Husseren, en lien avec les services de la communauté de communes. Une confirmation sera faite par mail dès que la date définitive sera fixée.

-Concernant les derniers travaux de l'équipe technique :

- ✚ Les branches bordant la route menant au bûcher ont été ramassées ;
- ✚ Deux stagiaires ont été accueillis au sein de l'équipe technique pendant une durée totale de 3 semaines. Cela a permis de réaliser des travaux comme le nettoyage des garages de la gendarmerie ou le nettoyage du mur à l'école qui accueillera la future fresque. Le mur du cimetière a également été nettoyé. Monsieur Roger SPERISSEN remarque cependant que cela ne sert pas à grand-chose de nettoyer les murs des garages si les toits des garages ne sont pas dégagés car les salissures du toit risquent de tomber sur les murs. Monsieur Frédéric GRUNENWALD note que le toit est composé de graviers et qu'il est difficile de le laver avec un moyen à haute pression mais qu'il se penchera sur la question avec l'équipe technique ;
- ✚ Les décorations de Pâques ont été installées ;
- ✚ Les abords du Presbytère et des autres bâtiments communaux ont été nettoyés suite aux dégâts de l'hiver ;
- ✚ Les lanternes LED ont été installées de part et d'autre de l'Eglise.

-Monsieur Frédéric GRUNENWALD a relancé le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) chargé d'animer des ateliers auprès des enfants de l'école dans le cadre du projet « un arbre pour tous ». Madame Virginie QUIRIN note que ce même projet prévoit la plantation de deux tilleuls sur la place de l'Eglise. Elle demande s'il sera toujours possible de planter un sapin, conformément aux diverses discussions qui ont eu lieu sur le sujet. Monsieur Frédéric Grunenwald indique qu'il n'y aura pas de difficultés pour le faire étant donné la place disponible.

-Le chantier de démolition de la maison sinistrée située 32 Grand'Rue s'est achevé le 19 mars. Monsieur Frédéric GRUNENWALD tient à souligner la réaction de l'entreprise PREMYS ainsi que la qualité des travaux réalisés.

-----

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h55.

Secrétaire de séance  
Madame Virginie QUIRIN